

Compte Rendu du
Conseil Municipal du 8/6/2020

Présents : G. JEAN, G. RISBOURG, F. GOUIRAND, C. VIRETTI, L. ARNAUD, R. FRANCESCHI, J. BLANC, A. BREMOND, O. DEVICHI, P. BRESSIER, P. PEYTHIEUX, V. AGNES, S. VALLECALLE, J. ROCHE, C. SEBASTIANNI.

Ordre du jour :

1. FINANCES ET TAUX D'IMPOSITION
2. PERSONNEL
3. TRAVAUX/VOIRIE
4. URBANISME
5. ORGANISATION DES COMMISSIONS
6. QUESTIONS DIVERSES

1. Finances : vote des taxes

- Depuis la mise en œuvre par le Gouvernement de la suppression progressive de la taxe d'habitation et à compter du 1^{er} janvier 2020, l'évolution éventuelle du taux de cette taxe ne fait plus l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.
Cette année, la taxe demeure égale à celle recouvrée en 2017 avec un taux appliqué non révisable, et avec une révision pour compensation planifiée en 2021.
Les délibérations portent donc sur :
- Le taux de la taxe foncière sur le bâti (taux actuel 15% pour un montant de 155850 euros).
 - Le taux de la taxe foncière sur le non bâti (taux actuel 35,06% pour un montant de 23175 euros).
- Le Conseil décide de ne pas augmenter les taux de ces taxes pour 2020.
Décision votée à l'unanimité.

(Le montant total des trois taxes cumulées s'élève à 351354 euros).

2. Personnel

RH Prime COVID19 pour le personnel communal :

Cette prime sera attribuée à deux agents municipaux qui sont restés en activité durant toute la période de confinement, ainsi qu'à un agent qui a repris totalement son activité à compter du 27 avril 2020 (il a repris le travail suite à des congés programmés au par avant). selon les modalités suivantes :

- Mr Christophe Reynaud (temps complet 35 heures) pour un montant net de 600 euros.
- Mr Alain Coassolo (temps partiel heures) pour un montant net de 343 euros.
- Mr Eric Ripert (temps complet 35 heures au prorata de la reprise d'activité jusqu'à la fin de la période de confinement) pour un mont net de 343 euros.

Ces primes ne sont pas soumises à cotisations, et sont prélevées sur le budget communal sans contrepartie de l'Etat, la Région ou du Département à ce jour.

Décision votée à l'unanimité.

Les délégués RH du Conseil Municipal sont chargés d'informer directement les intéressés.

3. Voirie/Travaux :

Réfection du balcon de la Mairie :

- Le début des travaux est planifié le mercredi 10/06/2020 (la Mairie sera fermée au public ce jour-là, l'activité de secrétariat et d'état-civil seront toutefois maintenus).

Ecole :

- A planifier : travaux de réalisation d'une issue de secours dans une classe, et changement des volets roulants.

Réfection des routes/chemins :

- Une demande récurrente concerne le chemin des figuières, mais les dégradations constatées proviennent de racines de pins issues d'un domaine privé. La priorité ira à la réfection de voies plus passantes et sensiblement dégradées telles que le chemin de la sereine ou le chemin du clos.

Antenne Télécom. :

- Les travaux d'alimentation électrique de l'antenne ont été réalisés. Sa mise en service définitive est planifiée début juillet. Toutefois, Il conviendra de prendre contact rapidement avec RTE ou ENEDIS pour la remise en état du chemin d'accès.

Fibre – responsabilité travaux de branchement :

- A la sortie du village en direction de Pertuis, Axione a positionné un boîtier sur le côté gauche de la route pour alimenter des habitations qui se trouvent du côté droit de la route via un fourreau qui passe sous celle-ci. La mise en service de la fibre n'a pas été réalisée par les opérateurs Free et Orange au motif que le fourreau était bouché et que le câble fibre ne pouvait donc pas passer de l'autre côté.
Bien que les personnes concernées par ce dérangement se soient adressées à la Mairie (sur le conseil des opérateurs Télécom et Orange en particulier), celle-ci ne peut prendre en charge ce type de travaux.
Ils incombent soit aux opérateurs soit sont d'ordre privés avec l'intervention d'un électricien (qui pourrait intervenir pour l'ensemble des habitants concernés par exemple).
Une lettre d'information leur sera adressée prochainement.

4. Urbanisme :

- De nombreux travaux ont été réalisés par le propriétaire du domaine Saint JEAN, Mr Strasser sans dépôt de PC ou de déclaration de travaux préalables (rehausse de toiture, destruction d'un bassin etc...). Cette situation nécessite une régularisation administrative et un prochain rendez-vous doit être planifié avec le propriétaire. Il conviendra au préalable de prendre contact pour avis avec l'avocate mandatée par la Mairie lors du procès intenté à l'ancien propriétaire afin de parer à toute éventualité concernant la suite à donner à ce dossier.
- Deux demandes de PC ont été déposées par Mr et Mme GASCHET Nicolas et Mr et Mme GENTY Jean-Luc. La construction de quatre logements a finalement été retenue au chemin des Grès.
- Un PC a été déposé par Mme Carton Jean-Pierre pour pose de panneaux photovoltaïques sur sa toiture.
- Mr ARNOUX Thierry a déposé une demande changement de destination d'un (hangar) pour agrandir la surface habitable de sa maison de 50 m² à 150m². Cette demande ne peut aboutir à ce jour en tenant compte d'un article du PLU qui ne prévoit qu'un agrandissement possible de 30% de la surface existante, ce qui ne permettrait de créer que 15 m² supplémentaires. Des discussions sont en cours afin de trouver des solutions permettant de réaliser ces travaux, tout en évitant de créer un précédent (modification exceptionnelle du PLU...).

- Mr SETTIMELLI Nicolas. A déposé une déclaration de travaux (PC ?) pour la construction d'une piscine. Si rien ne s'oppose légalement à sa demande, il serait tout de même souhaitable qu'il entreprenne de déplacer son portail conformément à la réglementation en vigueur (à 5m de la route au lieu de 3 actuellement).
- Mr RAMACCI Julien doit régulariser sa situation administrative concernant le PC accordé pour la construction de son logement. C'est un plan erroné qui a été transmis à l'instruction.
- Mr ROUX Gabriel Rue de l'Eglise : une terrasse a été créée sans autorisation par les propriétaires d'un logement. Un courrier pour régularisation leur a été adressé par la Mairie.
- Mr MARTIN LOPES Christophe a déposé une demande de CU au chemin de la Combe.
- Mme POULIQUEN Odette souhaiterait un rendez-vous pour trouver une solution à sa demande d'aménagement de l'accès véhicule de son logement. Le rendez-vous sera planifié prochainement.

5. Organisations des Commissions :

- Lecture est faite en séance des délégations accordées aux adjoints et Conseillers délégués.
- Dans le champ de sa délégation, Mr RISBOURG Grégory signera les actes suivants : signer les délibérations et les arrêtés, signer tous les documents comptables, mandats et titres, signer les actes d'état civil.
- Dans le champ de sa délégation, Mr GOUIRAND Frédéric signera les actes suivants : devis et exécution des travaux après délibération du conseil municipal.
- Dans le champ de sa délégation, Mr VIRETTI Claude signera les actes suivants : tous les documents d'Urbanisme uniquement en cas d'absence du Maire.
- Dans le champ de sa délégation Mme ARNAUD Laure signera les pièces relevant du lien entre l'école et la mairie.
- Dans le champ de sa délégation, Mr FRANCESCHI Rémy signera les actes suivants : tous les documents concernant la prévention et la sécurité et le cimetière.
- Dans le champ de sa délégation, Mr BLANC Jérôme signera les actes suivants : documents établis par l'ONF, du SMDVF et prévigrêle.

Délégations votées à l'unanimité.

➤ Organisation des commissions :

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES/AFFAIRES GENERALES/ ACCESSIBILITE
/COMMUNICATION/AIDES AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES

Responsable : G RISBOURG

ACCESSIBILITE (3 titulaires 3 suppléants)

Référent : G. JEAN

Membres : - Titulaires : R.FRANCESCHI-G.RISBOURG-F.GOUIRAND
- Suppléants : J.ROCHE-A BREMOND-C.VIRETTI

COMMUNICATIONS

Référent : V.AGNES

Membres : P.BRESSIER-R.FRANCESCHI-P.PEYTHIEUX-S.VALLECALLE-G.JEAN-G.RISBOURG

AIDES AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES

Référent : P.PEYTHIEUX

Membres : V.AGNES-G.RISBOURG-R.FRANCESCHI

VOIRIE/ TRAVAUX/FINANCES/APPELS D'OFFRES

Responsable : F GOUIRAND

VOIRIE / TRAVAUX

Référent : J.BLANC

Membres : A.BREMOND-R.FRANCESCHI-C.VIRETTI

APPEL D'OFFRES (3 titulaires 3 suppléants)

Référent : G. JEAN

Membres : - Titulaires : P PEYTHIEUX-F.GOUIRAND-J.BLANC
- Suppléants : S.VALLECALLE-A.BREMOND-L.ARNAUD

FINANCES

Référent : G.JEAN

Membres : J.BLANC-F.GOUIRAND-C.SEBASTIANI-P.PEYTHEUX-G.RISBOURG

AFFAIRES SCOLAIRES/CANTINE/ JEUNESSE/ENVIRONNEMENT /PATRIMOINE

Responsable : L ARNAUD

AFFAIRES SCOLAIRES/CANTINE

Référent : ECOLE : O.DEVICHY - CANTINE : L.ARNAUD

Membres : G.JEAN-O.DEVICHY-P.BRESSIER-S.VALLECALLE-C.VIRETTI-L.ARNAUD

JEUNESSE

Référent : S.VALLECALLE

Membres : G.JEAN-O.DEVICHY-P.BRESSIER-S.VALLECALLE-C.VIRETTI-L.ARNAUD

ENVIRONNEMENT/PATRIMOINE

Référent : P.PEYTHIEUX

Membres : V.AGNES-A.BREMOND-P.BRESSIER-O.DEVICHY-J.ROCHE-C.VIRETTI

URBANISME/ASSOCIATIONS/CULTURE

Responsable : C VIRETTI

URBANISME

Référent : C.VIRETTI

Membres : A.BREMOND-O.DEVICHY-F.GOUIRAND-G.RISBOURG

ASSOCIATIONS/CULTURE

Référent : A.BREMOND

Membres : J.ROCHE, L.ARNAUD, C.VIRETTI

AGRICULTURE

Responsable et référent: J BLANC

Membres : F.GOUIRAND

PREVENTIONS/SECURITE/AFFAIRES SOCIALES/CIMETIERE

Responsable : R FRANCESCHI

PREVENTIONS SECURITE

Référent : R FRANCESCHI

Membres : O.DEVICHI-P.BRESSIER-L.ARNAUD-F.GOUIRAND

AFFAIRES SOCIALES

Référent : P.BESSIER

Membres : V.AGNES-L.ARNAUD-R.FRANCESCHI-J.ROCHE

CIMETIERE

Référent : O.DEVICHI

Membres : J.ROCHE-P BRESSIER-R FRANCESCHI-A BREMOND

RESSOURCES HUMAINES/REFERENTS RH

Responsable : G JEAN,

Référentes : P BRESSIER, C SEBASTIANNI

Membres : Adjoints+2 Conseillers délégués

- Chaque tenue de réunion de Commission ou de sous-commission doit faire l'objet d'un compte-rendu par le responsable ou le référent ou un membre désigné (y compris en cas d'annulation pour défaut de participants). Ils seront archivés sur un emplacement dédié (en cours de développement) et serviront à retracer toute l'activité de chaque commission ou sous-commission. Ces comptes rendus seront rédigés à partir d'un document formalisé qui sera mis à disposition de tous (également sur un emplacement dédié et accessible à distance) et ce afin d'harmoniser et de structurer la communication de la municipalité.

Commission Communication :

- Travaux en cours sur l'édition trimestrielle du prochain journal de Cabrières (charte graphique, sujets retenus etc...). La parution est prévue fin juin début juillet, tous les articles doivent être rédigés et vérifiés aux 19/6 dates limite.
- Projet de création d'un Helpdesk pour prise en charge centralisée des demandes en Mairie (téléphone, mails, etc...). Chaque demande devra faire l'objet d'un enregistrement (ticket d'intervention) et d'un suivi jusqu'à sa clôture.

- RGPD : une notice a été éditée par la CNIL pour la spécificité des villes de – 1000 habitants. Les travaux de mise en œuvre vont nécessiter de nombreuses réunions sur le sujet.

6. Questions diverses.

- Encombrants/Monstres : Reprise des enlèvements le 15/06/2020, le service fonctionnera uniquement sur rendez-vous au N° 0490074812 (prise de RV possible à compter du 8/6/2020). Ce service est pris en charge par COTELUB.
- Cinéma itinérant Basilic : Une demande a été déposée auprès de la Mairie pour une reprise des diffusions d'œuvres cinématographiques en plein-air.
- Réunions de préparation des Conseils Municipaux : Ces réunions se tiendront chaque lundi précédant le Conseil Municipal si possible (une semaine avant).
- Locaux Mairie : Un bureau sera mis à disposition des Adjointes et Conseillers délégués au premier étage de la Mairie. Un pc portable doit être acheté pour l'activité des adjoints sur site.
- Sécurité Camping : Le 10/06/2020 de 8h à 12h une visite sur le thème de la sécurité est planifiée sur les sites des deux campings de l'étang de la Bonde. Seront présents, Mme la Maire assistée par deux Adjointes et un Conseiller, le représentant des sapeurs-pompiers de Pertuis et les propriétaires des deux établissements.
- Plan communal de sauvegarde : Dans le cadre de l'élaboration du PCS, une visite du village et de ses accès est planifiée le 30/06/2020 à 8h30 en présence d'un représentant des pompiers et de deux Conseillers Municipaux.
- Fête foraine/ manèges : Dans le cas de l'installation de manèges lors de fêtes foraines ou marchés, un certificat à jour attestant de la sécurité de ces attractions sera exigé auprès des propriétaires.
- Prochaine réunion du prochain Conseil Municipal le .06/07/20.

SEANCE LEVEE A 22H.